

Conseil d'administration du 18/10/2023

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L.954-2 et L.717-1

Vu le Code général de la fonction publique

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC),

Vu le décret n° 2022-1231 du 13 septembre 2022 modifiant le décret n° 2021-1895,

Vu le décret n° 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,

Vu l'arrêté du 1er août 2023 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret n° 89-776 du 23 octobre 1989 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants en fonctions dans l'enseignement supérieur

Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration,

Vu la décision du CA du 14 novembre 2022 fixant les modalités de versement de l'intéressement à CentraleSupélec,

Vu la note accompagnant la présente délibération,

Vu l'avis du CSAE du 09/10/2023.

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la convergence du régime des enseignants-chercheurs fonctionnaires et contractuels et le versement d'une part d'intéressement complémentaire :

- pour les enseignants-chercheurs au titre de la part C1 du RIPEC, d'un montant de **2 580€ brut** au titre de 2023 au prorata du temps de présence et de la quotité de travail.
 - pour les enseignants contractuels ESAS :
 - au titre de 2022, une prime de **591€** correspondant à la différence entre la prime déjà incluse et celle fixée par les fonctionnaires (= 1 831€ - 1 240€)
 - au titre de 2023,
 - du 1er janvier au 31 août 2023 : une prime de **394€**
 - du 1er septembre au 31 décembre 2023 : une prime de **515€**
- Soit une prime globale de 909€** en parfaitement alignement avec les fonctionnaires au prorata du temps de présence et de la quotité de travail

Nombres de votants : 32

Vote pour	Vote contre	Abstention
32	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/10/2023

La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057